

due par conseil quant à quelque erreur dans la dite liste, et le conseil la confirmera après y avoir fait tels amendements qu'il jugera à propos, soit en y ajoutant ou en retranchant tout nom ou noms, et elle sera ensuite reconnue comme liste révisée pour l'année, et il ne sera plus possible de la recuser ensuite. 5

Dispositions incompatibles avec le présent, révoquées.

Provisi

41. Toutes parties des dits actes rendues permanentes par le présent et qui seront incompatibles avec le présent, sont abrogées ; pourvu toujours, que rien n'aura l'effet de relever les officiers ou hommes de la dite force volontaire ou active d'aucune responsabilité à l'égard des 10 armes ou accoutrements qui leur ont été livrés et dont ils doivent prendre soin—ou de toute autre obligation établie par telles parties des dits actes qui pourront par le présent être révoquées, mais que toutes poursuites y relatives devront être intentées dans les douze mois qui suivront la découverte de 15 toute infraction aux dispositions d'icelui.